

Évaluation d'un collège doctoral
(ou structure équivalente)

COLLÈGE DOCTORAL PAYS DE LA LOIRE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 08/12/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Nathalie Dessens, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Présidente : Mme Nathalie Dessens, Université Toulouse - Jean Jaurès

Expert(e)s : M. Thierry Constantieux, Aix-Marseille Université
M. Michel Desarménien, Université de Montpellier
M. Daniel Serra, Université de Montpellier
Mme Clotilde Fontaine, Université de Limoges
Mme Nathalie Janin, Université Grenoble Alpes

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Gilles Bourdier

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN NOVEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN MARS 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation du collège doctoral

Le Collège doctoral de l'Université Bretagne Loire (UBL), appelé École des Docteurs (EdD), a été créé lors de la fondation de la communauté d'universités et d'établissements (ComUE) UBL, le 1^{er} janvier 2016, suite au regroupement des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université européenne de Bretagne (UEB) et Université Nantes Angers Le Mans (UNAM). Il est porté par les 21 établissements accrédités pour délivrer le doctorat dans le périmètre de l'UBL : Université Bretagne-Occidentale (UBO), Université Bretagne Sud (UBS), Université de Rennes 1 (UR1), Université Rennes 2 (UR2), Université de Nantes (UN), Université d'Angers (UA), Le Mans Université (LMU), École nationale supérieure Mines Telecom Atlantique (IMT-Atlantique), École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro – Agrocampus Ouest), Institut national des sciences appliquées de Rennes (INSA Rennes), École nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR), École normale supérieure de Rennes (ENS Rennes), École des hautes études en santé publique (EHESP), CentraleSupélec, École nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB), École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (ENSTA-Bretagne), École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI), École nationale supérieure d'architecture de Bretagne (ENSAB), École nationale supérieure d'architecture de Nantes (ENSAN), École centrale de Nantes (CN) et École nationale vétérinaire agroalimentaire et de l'alimentation (Oniris).

L'EdD regroupe 11 écoles doctorales (ED) bi-régionales mises en place depuis septembre 2017 : l'ED *Arts, lettres, langues* (ED SHS 595, portée par UR2), l'ED *Matière, molécules, matériaux* (ED ST 596, portée par LMU), l'ED *Sciences économiques et sciences de gestion* (ED SHS 597, portée par UR1), l'ED *Sciences de la mer et du littoral* (ED ST, SVE, SHS 598, portée par UBO), l'ED *Droit et sciences politiques* (ED SHS 599, portée par UR1), l'ED *Écologie géosciences agronomie alimentation* (ED SVE ST 600, portée par l'Institut Agro – Agrocampus Ouest), l'ED *Mathématiques et sciences et technologies de l'information et de la communication* (ED ST 601, portée par UR1), l'ED *Sciences pour l'ingénieur* (ED ST 602, portée par ECN), l'ED *Éducation, langages, interactions, cognition, clinique* (ED SHS 603, portée par UN), l'ED *Sociétés, temps, territoires* (ED SHS 604, portée par UA) et l'ED *Biologie Santé* (ED SVE, SV 605, portée par UN) qui sont réparties sur les 21 établissements co-accrédités. Elle s'appuie sur six pôles doctoraux métropolitains (Angers, Brest, Le Mans, Lorient-Vannes, Nantes et Rennes). En 2019/2020, l'EdD rassemblait 4 619 doctorants.

L'UBL a été dissoute le 31 décembre 2019. Lors de la dissolution, et dans l'attente de la reconfiguration des sites de la région et de la détermination des périmètres d'accréditation des établissements, les 21 établissements partie prenante de l'EdD ont décidé de maintenir celle-ci sans modification jusqu'à la fin de la présente accréditation, l'Université de Rennes 1 en assurant le portage administratif et financier dans l'intervalle.

Le projet futur prévoit un repositionnement régional en scindant l'EdD Bretagne-Loire en deux nouveaux collèges doctoraux : le Collège doctoral de Bretagne et le Collège doctoral Pays de la Loire (concerné par la présente évaluation).

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par domaine

Positionnement institutionnel du collège

Le pilotage stratégique de la politique doctorale est confié à un Comité doctoral réunissant, une fois par an, les Présidents et Directeurs d'établissements des 21 établissements accrédités pour délivrer le doctorat, en présence de la direction de l'EdD (qui dispose d'une voix consultative). Le suivi politique est assuré par le Comité d'orientation stratégique recherche réunissant les vice-présidences recherche et directions scientifiques des établissements partie prenante de la ComUE. L'EdD, quant à elle, est chargée de la mise en œuvre des politiques doctorales, le directeur étant assisté d'un conseil constitué des 11 directeurs d'ED

et des 6 directeurs de pôles. L'articulation entre le Comité doctoral et l'EdD est peu formalisée, le Comité se réunissant une seule fois par an pour valider (ou non) les propositions de l'École des Docteurs. Le pilotage politique n'est pas conduit dans une concertation proche et régulière avec les acteurs des études doctorales, directions d'ED, directeurs de thèses et doctorants. L'EdD s'appuie sur des relais de proximité, sous la forme de pôles doctoraux métropolitains dont les contours, les prérogatives, le fonctionnement et l'organisation administrative sont variables d'un pôle à l'autre. Après la dissolution de l'UBL à la fin de l'année 2019, l'ensemble des établissements membres de l'EdD a souhaité conserver ce dispositif jusqu'à la fin de l'accréditation, traduisant ainsi une satisfaction globale quant à son apport structurant aux études doctorales.

Malgré le bilan global positif qui est fait du fonctionnement de l'EdD, la structuration pyramidale (Collège, Pôles, ED) n'a pas permis d'assurer pleinement le maintien d'une relation étroite entre l'École des Docteurs, les ED et, surtout, les doctorants. Le développement très lent du logiciel de gestion des doctorants et l'absence d'harmonisation entre le logiciel utilisé en Bretagne (AMETHIS) et celui utilisé en Pays de la Loire (Lunam docteur) n'a pas facilité l'harmonisation de la gestion des données et les doctorants rencontrent des difficultés importantes concernant le suivi pédagogique de leur formation. Ce problème récurrent est source de confusion pour les usagers et rend le pilotage des études doctorales compliqué.

L'EdD est membre du Réseau national des collèges doctoraux (RNCD) et est impliquée dans le consortium AMETHIS. Elle entretient, par l'intermédiaire des pôles doctoraux, des partenariats avec des institutions locales et régionales, ces partenariats variant d'un site à l'autre et d'une région à l'autre. La promotion du doctorat est, pour l'essentiel, assurée par les pôles doctoraux et la gestion des partenariats internationaux est entièrement dévolue aux établissements porteurs.

L'EdD a favorisé une bonne structuration des études doctorales, a permis de créer du lien entre les ED et a été un lieu privilégié pour des échanges de bonnes pratiques. Elle a trouvé sa place dans le paysage universitaire bi-régional et a rempli la mission qui lui avait été confiée par l'UBL, à savoir d'organiser et de fédérer les études doctorales entre les différents établissements délivrant le doctorat.

Si les réorganisations institutionnelles successives ont ralenti le processus, l'EdD a mis en place des bases solides sur lesquelles les futurs collèges doctoraux régionaux, et notamment le Collège doctoral Pays de la Loire, pourront continuer à développer leurs actions de collaboration et de mutualisation.

Compétences et activités du collège doctoral

Les compétences et prérogatives sont partagées, au sein du dispositif doctoral, entre l'EdD, les pôles doctoraux et les ED bi-régionales. La répartition de ces compétences entre les trois structures est clairement définie dans le bilan d'autoévaluation. Pour ce qui concerne l'EdD, celles-ci comprennent la mise en place d'un certain nombre de procédures communes (en application, entre autres, des mesures contenues dans l'arrêté sur les études doctorales de mai 2016), l'organisation d'un catalogue commun de formations transversales professionnalisantes et de parcours de formation, le développement (pour le moins difficile) d'un outil de gestion et de suivi des doctorants et le suivi de la poursuite de carrière des docteurs. Elle a aussi été chargée de la mise en place du modèle économique de la formation doctorale à l'échelle bi-régionale.

Les pôles doctoraux, dont il est difficile d'établir s'ils font partie de la structure du collège doctoral ou s'ils en sont seulement les relais de proximité, sont en charge de la politique de site (offre de formations transversales, soutien administratif aux ED, organisation d'événements inter-ED de site). Les autres compétences sont laissées aux ED (formations disciplinaires, recrutement des doctorants, attribution des contrats doctoraux, encadrement et suivi des doctorants, mobilité internationale). Dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (PIA 3), des *graduate schools* ont obtenu un financement de type SFRI (structuration de la formation par la recherche). L'EdD n'est pas impliquée dans ces dispositifs qui sont le reflet des politiques scientifiques et de formation des établissements et des unités de recherche.

L'EdD affiche clairement son intention d'être un lieu d'échanges, de concertation et d'harmonisation des bonnes pratiques de la formation doctorale. Son implication dans le fonctionnement des ED a consisté en l'élaboration de documents communs (charte du doctorat, convention de formation, modèle de règlement intérieur des ED) et à la mise en place de procédures partiellement harmonisées qui demeurent modulables en fonction des spécificités disciplinaires (modalités de recrutement des doctorants, tentative – pour l'instant infructueuse – de mettre en place un système d'information unique, organisation de la communication avec les pôles doctoraux et les ED), organisation d'actions événementielles. L'implication de l'EdD dans la formation doctorale est importante (organisation de formations transversales professionnalisantes, formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique, formation à la pédagogie universitaire). S'il faut saluer la mise en œuvre d'un catalogue de formations transversales très complet et

très bien organisé, le processus d'évaluation et de prise en compte de l'avis des doctorants quant à la pertinence et la qualité des formations proposées n'est pas explicite. Les doctorants rencontrés par le comité Hcéres ont toutefois unanimement exprimé leur satisfaction quant aux activités organisées (formations, concours « Ma Thèse en 180 secondes », Doctoriales et Regards Croisés).

L'EdD a eu une action de coordination et d'animation : mise en place de règles générales communes en matière d'encadrement, partage d'expériences. Si elle a fixé quelques règles harmonisées (par exemple l'organisation d'un suivi des doctorants sous forme de rapport écrit dès la première année), elle a laissé aux ED une importante marge de manœuvre dans la mise en œuvre des dispositifs de suivi (le nombre maximal de doctorants encadrés par HDR est, par exemple, fixé par les ED). Au-delà des différences disciplinaires, on constate également des variations importantes entre les pôles doctoraux (pour ne prendre qu'un exemple, dans l'organisation de formations pour les encadrants). L'EdD n'est pas parvenue à mettre en place un dispositif de portfolio unifié.

Parmi les prérogatives de l'EdD figure enfin le suivi de la poursuite de carrière des docteurs. Confiée, dans un premier temps, à l'Observatoire de l'UBL, réintégré à l'EdD après la dissolution de la ComUE, la mission de suivi des docteurs est unanimement reconnue comme de qualité par tous les acteurs des études doctorales. Le système mis en place pour l'organisation des enquêtes est jugé efficace et affiche un bon taux de réponse : entre 75 % pour les enquêtes à 3 ans et 90 % pour les enquêtes à 1 an. Parmi les points à améliorer identifiés, à juste titre, par l'EdD dans son bilan d'autoévaluation, figure la valorisation du doctorat auprès du tissu socio-économique, dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des docteurs. L'EdD n'est pas parvenue, en raison du large périmètre de l'UBL, à mettre en place des actions concertées de promotion du doctorat.

Organisation, fonctionnement et pilotage du collège

L'organisation de l'EdD est clairement établie dans le rapport d'autoévaluation, malgré l'ambiguïté déjà soulignée du positionnement des pôles doctoraux dans le dispositif. Les entretiens avec les différents acteurs des études doctorales ont toutefois révélé un fonctionnement complexe où les compétences des différents niveaux ne sont pas aussi clairement réparties que ce que le modèle donne à lire, entre autres en raison d'importantes différences de fonctionnement entre les différents pôles, ceux du Mans et d'Angers étant mieux identifiés que celui de Nantes par les directions d'ED et les doctorants.

À l'heure actuelle, la structure centrale, tout comme les pôles doctoraux, est pilotée par un directeur, assisté d'un conseil. À l'échelon de l'EdD, le conseil est composé du directeur de l'EdD, des 11 directeurs d'ED et des 6 directeurs de pôles doctoraux. Il devait, à l'origine, inclure deux représentants des personnels administratifs et deux représentants des doctorants mais la procédure de désignation de ces quatre représentants n'est pas arrivée à son terme.

Le modèle de financement, très clair, mis en place par l'UBL, figure dans les conventions d'accréditation conjointe signées par les établissements de la ComUE pour chaque ED. Il organise les flux financiers entre les différents acteurs du dispositif doctoral et veille à l'équité de traitement entre les doctorants. Il repose exclusivement sur des données quantitatives ne comptabilisant que les doctorants inscrits des années 1 à 3, ce qui ne tient pas compte de la distinction thèse à temps plein/thèse à temps partiel reconnue dans l'arrêté de 2016, ni des thèses, notamment en SHS, dont la durée est supérieure à 3 ans. Au sein de l'UBL, les dépenses de l'EdD se répartissent de la manière suivante : 65 % pour la formation, 23 % pour le logiciel de gestion AMETHIS, 12 % pour le fonctionnement et les enquêtes de suivi des docteurs. Pour les deux dernières années du contrat, une part du budget de l'UBL a été affectée à l'Université de Rennes 1 pour assurer la continuité du financement.

Les établissements ont fixé dans les conventions d'accréditation conjointe la mutualisation des moyens humains pour la gestion des ED et des pôles doctoraux. L'UBL avait affecté à l'EdD 11 équivalents temps plein (ETP) : 2 pour le pilotage, 3 pour la formation, 2 pour le suivi des docteurs, 3 pour le projet AMETHIS, 1 pour la communication. Lors de la dissolution, les emplois ont été répartis entre les sites infrarégionaux et l'EdD dispose actuellement de 7,5 ETP. Les personnels administratifs affectés aux pôles doctoraux et aux ED (certains occupant parfois les deux fonctions) sont regroupés en un même lieu dans les différents sites. Ils sont en contact régulier avec les personnels affectés au collège. Pour autant, l'EdD n'a pas mis en place de réseau permettant l'optimisation des coopérations, qui sont réelles mais informelles, entre les différents niveaux (collège/pôles/ED).

Autoévaluation

À partir de 2019, une méthodologie d'autoévaluation originale de l'ensemble du dispositif doctoral régional a été mise en place par l'EdD. Elle prévoyait un rapport d'activité de chaque ED (en utilisant le référentiel proposé par le Hcéres et en tenant compte de la précédente évaluation), la présentation et discussion de ce bilan par chaque ED lors de séminaires organisés par l'EdD, des questionnaires diffusés auprès des doctorants, une fiche d'analyse croisée entre ED, prévoyant ensuite des retours par les établissements aux ED. Si la première partie du dispositif a été mise en place, celui-ci n'a pu être mené à son terme, en partie en raison de l'instabilité institutionnelle. La méthodologie utilisée pour la rédaction de l'autoévaluation de l'EdD n'a pas été détaillée dans le dossier remis au Hcéres mais les points forts et les améliorations nécessaires sont clairement identifiés et présentés avec lucidité et honnêteté.

Projet

Le projet de Collège doctoral Pays de la Loire (CD PdL) envisage un collège à périmètre régional, rassemblant toujours 11 ED (10 à périmètre régional, 1 demeurant sur un périmètre bi-régional), réparties sur les 9 établissements co-accrédités appartenant à la ComUE expérimentale Angers-Le Mans et à l'établissement expérimental Nantes Université : Le Mans Université (LMU), Université d'Angers (UA), Université de Nantes (UN), Centrale Nantes (CN), École nationale vétérinaire agroalimentaire et de l'alimentation (Oniris), École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro – Agrocampus Ouest), École nationale supérieure Mines Telecom Atlantique (IMT-Atlantique), École nationale supérieure d'architecture de Nantes (ENSA), Université Gustave Eiffel (UGE). Le projet mentionne également sept établissements partenaires (École supérieure d'art dramatique -ESAD, Institut national de la santé et de la recherche médicale -Inserm, École supérieure des sciences commerciales d'Angers -ESSCA, École supérieure de commerce Audencia Nantes, École supérieure d'agriculture -ESA, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement -INRAE, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer -IFREMER).

Le projet du CD PdL, qui sera porté par l'Université de Nantes, n'envisage que peu de modifications par rapport à l'organisation, aux compétences et aux actions de l'EdD. Le pilotage stratégique sera toujours assuré par le comité doctoral (responsables des établissements délivrant le doctorat). La direction du collège sera en charge du pilotage opérationnel et s'appuiera sur un conseil composé des 11 directeurs d'ED, des 3 directeurs de pôles et d'un représentant des personnels administratifs. Il n'était pas prévu, à l'origine, de représentants des doctorants mais, au terme de la visite et des discussions avec le comité Hcéres, les porteurs du projet ont indiqué qu'ils incluraient des représentants des doctorants dans le conseil (leur nombre et mode de désignation restant à déterminer). Le CD PdL projette de continuer à s'appuyer sur les trois pôles régionaux qui existent dans la région Pays de la Loire (Angers, Le Mans et Nantes). Les activités des pôles ne sont, pour l'instant, pas harmonisées et cette harmonisation pourrait entrer dans les compétences du futur collège régional.

La seule modification majeure concerne la direction du Collège qui sera assurée conjointement par les directeurs des pôles doctoraux. Si ce mode d'organisation, sans direction unique du CD PdL, semble fonctionnel à l'heure de la mise en place du projet, en raison de la proximité qui règne entre les directions de pôles, le bon fonctionnement de cette direction tricéphale repose sur les personnes actuellement en charge des pôles et pourra être fragilisé par des changements d'acteurs. En effet, l'organisation envisagée renforce l'autonomie des pôles doctoraux qui, à l'image de l'EdD, sont pilotés par un directeur entouré d'un conseil (directions des ED, représentants des établissements, représentants des personnels administratifs et des doctorants). Si ces pôles sont des acteurs de proximité importants, ils témoignent de fonctionnements très divers (composition du conseil, actions menées, identification même du pôle par les directeurs d'ED et par les doctorants). En outre, si le CD PdL a l'intention de renforcer ses actions auprès des collectivités régionales et des acteurs du tissu socio-économique, ce mode de direction risque de ne pas favoriser l'identification du collège comme une entité dotée d'une identité forte.

Le projet présenté, dont l'élaboration n'a que marginalement impliqué les directeurs d'ED et n'a pas du tout impliqué les doctorants, prévoit de réinvestir les processus et dispositifs qui fonctionnaient bien à l'EdD : harmonisation, échange de bonnes pratiques, formations transversales professionnalisantes, suivi de carrière des docteurs (en coopération étroite avec le futur collège doctoral breton). Il envisage également un certain nombre d'orientations complémentaires ponctuelles en matière de renforcement de l'harmonisation des pratiques des ED : mise en place de formations complémentaires, formation des encadrants. Il a inscrit dans ses missions la finalisation de la mise en place du portfolio, ce que le comité ne peut qu'encourager.

Pour ce qui concerne les moyens, le projet CD PdL envisage une reproduction du système mis en place par l'EdD, avec une légère augmentation de la dotation par doctorant affectée au collège par les établissements. Il envisage aussi de poursuivre la mise en place d'un système d'information performant (ou tout simplement

unifié et fonctionnel) qui permettra d'optimiser l'accès des doctorants aux formations, problème sur lequel ceux-ci sont unanimement revenus lors des entretiens.

L'absence d'établissement support unique et les disparités entre les trois pôles du Mans, d'Angers et de Nantes (nombre de doctorants et d'établissements impliqués) rendra toutefois difficile la possibilité de dégager une unité forte et la capacité à développer une structure politiquement et scientifiquement visible à l'échelon régional. Le projet prévoit de resserrer les liens avec les institutions régionales pour revenir à un niveau de partenariat préexistant au regroupement avec la Bretagne. Le projet CD PdL, s'il exprime son intention de renforcer ces partenariats et la promotion du doctorat auprès des acteurs du tissu socioéconomique, n'a pas, pour l'instant, envisagé d'actions spécifiques dans ce sens.

Il n'affiche pas non plus d'ambition internationale qui pourrait, sans empiéter sur les politiques des établissements, favoriser la recherche et la mise en place de partenariats avec des universités étrangères ou promouvoir les doctorats ligériens à l'échelle internationale. La promotion internationale du doctorat, dont l'EdD reconnaît pourtant, dans le bilan d'autoévaluation, qu'elle relève d'une des faiblesses des actions conduites pendant le présent contrat, n'est pas envisagée par les établissements porteurs du projet comme l'une des prérogatives du collège.

Au regard de l'important travail de structuration des études doctorales et de mise en place de l'arrêté de 2016 mené par l'EdD, les missions confiées au nouveau collège sont relativement peu ambitieuses et une réflexion plus poussée sur ce que pourrait être l'apport du collège dans la nouvelle configuration permettrait de maximiser les bénéfices de celui-ci à tous les acteurs du doctorat : ED, bien sûr, mais avant tout les doctorants qui sont insuffisamment placés au cœur du projet.

Appréciation globale

Malgré une multiplicité de sites et d'établissements partenaires, le dispositif EdD a trouvé sa place et affirmé son rôle dans la structuration générale de la formation doctorale sur les sites de Bretagne et Pays de la Loire, en accompagnant efficacement les ED dans leur organisation.

Le bilan présenté par l'EdD démontre l'importante structuration des études doctorales qu'a permis sa création. Selon un principe de fonctionnement clair (quoique complexe en raison de l'étendue géographique du dispositif bi-régional), l'EdD est parvenue à mettre en place un système qui permet une harmonisation relative, tout en maintenant suffisamment de souplesse pour tenir compte des différences disciplinaires et régionales.

Ses prérogatives ne l'ont pas positionnée en interfaçage direct avec les doctorants et leurs encadrants ni en tant qu'entité visible par les partenaires internationaux et régionaux.

Le projet présente l'avantage de s'appuyer sur l'expérience positive de l'EdD en réinvestissant l'ensemble des dispositifs jugés favorablement dans le bilan d'autoévaluation. En revanche, il n'a que peu pris en compte les points à améliorer clairement identifiés dans le bilan (faible investissement international du collège, par exemple) ou, s'il mentionne leur présence dans la réflexion, n'a pas encore envisagé de méthodes claires pour parvenir à corriger ces points considérés comme faibles (la faiblesse des liens avec le tissu socio-économique, par exemple, ou l'absence d'actions visant à promouvoir le doctorat). Il n'a pas prévu non plus de renforcer l'articulation avec les nouveaux dispositifs doctoraux (EUR et *graduate schools*).

Les entretiens avec le comité Hcéres ont révélé en outre que le projet du futur collège avait été élaboré sans réelle méthodologie commune ni concertation préalable.

Le futur collège n'envisage pas une extension de ses missions, ce qui représente un affaiblissement de sa position puisqu'il n'aura pas la tâche considérable de structuration, d'harmonisation et de mise en œuvre de l'arrêté sur les études doctorales de 2016 que l'EdD a réalisée. Le projet est peu ambitieux au regard de ce qu'a accompli l'EdD ces quatre dernières années. Il prévoit un collège qui reste au niveau opérationnel, n'insuffle pas de politique nouvelle et prend insuffisamment en compte les possibilités réelles qui s'offrent désormais aux collèges doctoraux, bien loin de ce qu'étaient les collèges de PRES au début des années 2000.

Points forts

- Structuration réussie des études doctorales dans un contexte institutionnel difficile.
- Harmonisation des procédures.
- Riche catalogue de formations transversales professionnalisantes.
- Suivi efficace de la poursuite de carrière des docteurs.
- Modèle financier clair et transparent.

- Bilan d'autoévaluation honnête reposant sur un dispositif original.
- Projet qui capitalise sur l'existant.
- Forte résilience du collège face aux évolutions institutionnelles récurrentes.
- Dynamisme de l'équipe administrative.

Points faibles

- Manque de concertation avec les directeurs d'ED et les doctorants pour l'élaboration du projet.
- Système d'information défectueux (AMETHIS).
- Organisation décentralisée du projet CD PdL qui peut mettre en péril l'identification du collège comme une entité à forte visibilité politique par les partenaires régionaux, nationaux et internationaux.
- Prise en compte insuffisante de l'évolution du paysage et des financements de la recherche.
- Manque d'animation et de structuration d'un réseau du personnel administratif.

Recommandations

À l'attention du collège doctoral

Le Collège doctoral Pays de la Loire devra veiller à poursuivre les démarches d'harmonisation (par exemple sur le mode d'organisation des comités de suivi individuels et la mise en place du portfolio), de structuration d'un système d'information partagé, ainsi que l'essaimage de bonnes pratiques et l'organisation d'événements inter-pôles. Il est important aussi qu'il pense l'articulation avec les autres dispositifs doctoraux (EUR, *graduate schools*). Une réflexion devrait être menée concernant la gouvernance, le modèle tricéphale, qui paraît convenir aux acteurs actuellement en place, risquant d'être fragilisant lors du renouvellement des directeurs de pôles.

À l'attention des établissements

Le projet tel qu'il est présenté place le collège au niveau opérationnel. Il est recommandé qu'il puisse avoir un rôle politique plus appuyé et insuffler des actions qui aillent au-delà de celles qui lui sont actuellement dévolues (sur la promotion du doctorat auprès des acteurs régionaux, notamment, ou sur le rayonnement international des études doctorales ligériennes).

Observations des établissements

Nantes,
Le 28 juin 2021

Objet : Observations sur l'évaluation HCERES du Collège Doctoral Pays de la Loire

Madame, Monsieur,

Nous avons bien pris connaissance du rapport d'évaluation des experts du HCERES sur le bilan de l'Ecole des Docteurs Bretagne-Loire et sur le projet de Collège Doctoral Pays de la Loire. Nous les remercions pour le travail fourni et le temps qu'ils y ont consacré. Leurs recommandations vont alimenter notre réflexion et permettre d'améliorer le projet. Nous souhaitons apporter un certain nombre d'éclairages sur les recommandations faites aux Ecoles Doctorales et au Collège Doctoral.

Nous travaillons sur l'évolution des règles communes (comité de suivi individuel, médiation, équivalences de formation ...) via la rédaction de la charte du doctorat Pays de la Loire et les règlements intérieurs et conventions en vue de l'accréditation des futures écoles doctorales.

La mise en place d'un observatoire sur le périmètre des Pays de la Loire est un atout pour la collecte et l'analyse des données sur la poursuite de carrière des docteurs ligériens. Nous travaillerons en étroite collaboration avec l'observatoire breton en conservant la méthodologie de l'observatoire Bretagne-Loire, dont « la mission de suivi des docteurs est unanimement reconnue comme de qualité par tous les acteurs des études doctorales. » Une collaboration plus étroite avec les unités de recherche et les écoles doctorales devrait permettre de retrouver des taux de réponse élevés mais aussi des enquêtes intégralement complétées.

Le déploiement de l'outil de gestion unique Amethis est terminé. Il va permettre un suivi plus efficace des doctorants par les questionnaires et les directions d'ED qui disposeront ainsi d'indicateurs fiables.

Le Collège Doctoral a bien pris connaissance des avis et recommandations des experts du HCERES et souhaite apporter une remarque.

Nous souhaitons rappeler que les porteurs des projets d'ED et les directions actuelles ont été informés que les missions du Collège Doctoral Pays de la Loire seraient les mêmes que les missions de l'école des docteurs puisque la répartition actuelle des missions entre les divers acteurs convient au plus grand nombre. Les établissements ligériens habilités à délivrer le doctorat ont confié la rédaction du projet de Collège Doctoral aux directions des pôles doctoraux. Ils ont unanimement salué la qualité du projet et l'ont validé.

La lecture du rapport laisse entendre que la structuration de la formation doctorale en Bretagne et en Pays de la Loire a démarré en 2017 sous l'égide de l'Ecole des Docteurs alors qu'elle était structurée régionalement depuis 2008. La COMUE UEB comportait 8 ED (5 régionales et 3 métropolitaines) toutes associées à un Collège Doctoral régional et la

COMUE L'UNAM 9 ED régionales et 3 Collèges Doctoraux de site, collaborant étroitement au sein de la mission Doctorat.

Le modèle d'organisation et de pilotage de la formation doctorale proposé dans le projet du Collège Doctoral Pays de la Loire nous semble adapté à la structuration de l'ESR ligérien. Nous allons le consolider dans le but de faciliter l'identification du collège auprès des partenaires régionaux et nationaux.

D'autre part, le retour à un périmètre régional permettra au Collège Doctoral d'animer et structurer le réseau des personnels administratifs impliqués dans la formation doctorale.

La plupart des rapports d'évaluation HCERES des écoles doctorales des Pays de la Loire font état, dans leurs recommandations aux établissements, de la nécessité de renforcer le soutien en gestion administrative de ces structures. Les établissements accrédités souhaitent préciser qu'ils consacreront, malgré la faiblesse des moyens RH dont ils disposent, en plus des 4 ETP affectés au collège doctoral régional, 24,5 ETP pour l'administration et la gestion des écoles doctorales et pôles doctoraux, soit sensiblement plus d'1 ETP pour 100 doctorants. Cet effort conséquent montre l'importance de la formation à et par la recherche dans la politique des établissements accrédités.

La Présidente
Université de Nantes

P/ le président de l'Université de Nantes

et par délégation

Le Vice-président Recherche

Carine Bernault



Olivier GRASSET

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

